



Fiche N°4b

Vaccination des chats

Plan de vaccination

- Pré-vaccination idéalement à l'âge de 8 à 10 semaines (Coryza, Leucose, Typhus)
- Primo-vaccination conseillée à tout âge ou 3 à 5 semaines après la pré-vaccination (Coryza, Leucose, Typhus, +éventuellement Péritonite infectieuse féline)
- Rappel de vaccination 3 à 5 semaines après (Péritonite infectieuse féline, rage si chat voyage à l'étranger) si nécessaire
- Rappel de vaccination annuel

Le coryza: Le coryza du chat appelé aussi plus simplement « grippe » du chat a des causes multiples.

- L'herpèsvirus qui se transmet par la voie nasale (contact direct ou donné par la mère à son chaton), entraîne de l'écoulement nasal et du larmolement. Peut être ré-excrété en cas de stress ou maladie.
- Le calicivirus excrété par la salive, le jetage nasal ou oculaire et qui se propage par la voie oro-nasale, donne un jetage séreux, une conjonctivite mais aussi et surtout des ulcères buccaux et de l'hypersalivation.

La panleucopénie (typhus): La panleucopénie féline plus souvent dénommée "Typhus du chat". Elle se transmet par les matières fécales et l'oropharynx de porteurs asymptomatiques. Elle provoque une mortalité importante jusqu'à 90 % chez les jeunes qui sont atteints. Même si le chaton est le plus sensible, un adulte peut malgré tout être contaminé. L'animal atteint présente de la température, des vomissements et une diarrhée qui mènent à la déshydratation et surtout une diminution des globules blancs (baisse de l'immunité).

La leucose: Elle se transmet par morsure, par la salive, par l'urine et par les autres sécrétions, la mère peut la donner à ses chatons durant la gestation ou par le lait. Le virus pénètre dans l'organisme par la voie orale ou nasale en plus des morsures et la période d'incubation est plus ou moins longue, la maladie pouvant se déclarer de nombreux mois après l'infection. Elle peut prendre deux formes :

- tumorale : lymphosarcomes ou tumeurs hématopoïétiques.
- non tumorale : diminution des globules rouges et blancs, insuffisance rénale chronique, avortement, infections oculaires, PIF (forme sèche), abcès, ulcères buccaux, diarrhée.



Le FIV ou « sida du chat »

L'animal présente une baisse d'immunité avec toute une série d'infections secondaires et il faut donc la suspecter lorsqu'un chat fait des maladies diverses à répétition... Ressemble au SIDA chez l'homme par l'immunodéficience provoquée mais ce n'est pas la même souche virale. Maladie grave !! Le diagnostic posé lors de l'examen clinique peut être confirmé par une prise de sang (test seul pas certain à 100 % s'il n'est pas refait quelques mois plus tard). Pour avoir une certitude, 4 tests devront être réalisés 2 fois à 1mois d'intervalle. Il n'y a pas de danger pour l'homme et les autres espèces d'animaux (chiens, cobayes...)

La péritonite infectieuse (PIF): La péritonite infectieuse féline est une maladie qui touche principalement les colonies (par exemple maisons abandonnées, élevage, grande concentration d'animaux sauvages) mais parfois aussi les chats de particuliers. Il n'y a pas de traitement vraiment efficace. Par contre, il existe un vaccin intra nasal. Les matières fécales sont la source principale de sa diffusion

La rage: L'incubation dure un mois. Elle est transmise à tous les mammifères par la salive et principalement par morsure et plus rarement par griffure ou par le léchage d'une plaie.

Forme furieuse : excitation, salivation, modification de la voix, dilatation des pupilles.

Forme paralytique : paralysie des masséters.

L'évolution conduit à de la parésie, de la paraplégie puis de la tétraplégie et/ou paralysie conduisant à la mort. Le diagnostic repose sur ou une autopsie ou un suivi de l'animal (par mise sous surveillance sanitaire) suivant les pays. Le traitement est illusoire et même interdit suivant les pays. Il est donc plus qu'utile de vacciner dans les zones contaminées car la maladie est transmissible à l'homme. C'est pourquoi de nombreux pays ont imposé la vaccination obligatoire pour voyager.

Vaccination contre la rage:

- Conseillée au Sud du sillon Sambre et Meuse (Ardenne) **et obligatoire en dehors de la Belgique.**
- Il doit être effectué **1 mois avant le départ** sauf si le rappel est administré avant la fin de la validité du vaccin précédent. Un certificat officiel de vaccination antirabique est délivré. La durée de validité du vaccin varie en fonction de l'âge de l'animal et de l'endroit où vous vous rendez.
- Informez-vous à temps avant votre départ car, outre ce vaccin, les législations diffèrent d'un pays à l'autre quant aux mesures sanitaires et aux documents officiels à présenter.